



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2024/098**

**OBJET : APPROBATION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 41**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 13 septembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024**

**Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE**

**Le 19 septembre de l'année deux mille  
vingt-quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

\* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/098

**OBJET : APPROBATION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2321-3 et R 2321-3,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'état des restes à recouvrer sur ce budget,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu l'avis** de clôture pour insuffisance d'actif d'une société du territoire,

**Considérant** que la trésorerie de Castres-Gironde a informé la collectivité de l'irrecouvrabilité totale et définitive des créances,

**Considérant** que la dette concernée s'élève à 1 224,00 €,

**Considérant** qu'il y a lieu de régulariser les comptes de la collectivité par les écritures spécifiques,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Contrairement aux admissions en non-valeur, une créance éteinte est irrécouvrable. La dette est totalement effacée. A l'inverse, les admissions en non-valeur peuvent être récupérées si un jour la solvabilité du débiteur s'améliore.

Par conséquent, il convient de régulariser les comptes de la collectivité en autorisant l'abandon des créances d'un montant de 1 224,00 €.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise l'abandon des créances de 1 224,00 € pour la société concernée,
- Demande à Madame la Trésorière de Castres-Gironde, comptable de la collectivité, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



**Jean-André LEMIRE**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu